

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-677805

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : 8593	Société : RAM		
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	HABATI HASNAA 81415
Nom & Prénom : HABATI HASNAA			
Date de naissance : 4 LOT. HAMZA - SIDI MAAROUF			
Adresse : 46 CASABLANCA			
Tél. : 9629	Total des frais engagés : (Signature)		
Dhs			

Autorisation CNDP N° A-A-215/2019	Cadre réservé au Médecin		
	Dr. SADIK Fouzia Médecin 104, Rue Mimouza Hay Erraha Tel: 05 22 36 58 01 Casablanca	INPE : 091122440 Date de consultation : 05 AOUT 2013	Nom et prénom du malade : Mme HABATI HASNAA Age: 46
	Lien de parenté : <input checked="" type="checkbox"/> Lui-même	Conjoint	<input type="checkbox"/> Enfant
	Nature de la maladie : Coliques	Signature : Dr Fouzia DR	
	En cas d'accident préciser les causes et circonstances		
	Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.		
	Fait à : CASA Date : 03 NOV 2023		
	Signature de l'adhérent(e) : (Signature)		



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05/10/2012	1CL	01	200,00	INP : 091122440 Dr. SADIK Fouzia Médecin 104, Rue Mimouza Hay Errachidia Tunisie

EXECUTION DES ORDONNANCES			
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture	
Pharmacie IBNOU KATIR M'hamed GERMAME Doktor en Pharmacie TIR	05/10/2012	092033696 373,20	

ANALYSES - RADIographies			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
			04-11-1001-100

AUXILIAIRES MEDICAUX					
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre			Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	
					175

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.				
Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.				
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : _____
				Coefficient des travaux _____
				Montants des soins _____
				Début d'exécution _____
				Fin d'exécution _____
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553	B 00000000 00000000 B	COEFFICIENT DES TRAVAUX _____
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
	MONTANTS DES SOINS _____			
	DATE DU DEVIS _____			
	DATE DE L'EXECUTION _____			
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				

Docteur SADIK Fouzia

Médecine Générale

Echographie Générale

104, Rue Mimosas (ex Rue des Ecoles)

1^{er} Etage - Beauséjour

Casablanca - Tél. : 05.22.36.58.91

الدكتورة صديق فوزية

الطب العام

الفحص بالصدى

104، زنقة ميموزا (زنقة المدارس سابقا)

الطابق الأول - بوسigor

الدار البيضاء - الهاتف : 05.22.36.58.91

Casablanca, le : 05 AOUT 2023 الدار البيضاء، في :

209,00



05 AOUT 2023

07/08 HABATI HASNAA

10.00

METEOSPASMYL® B 20 caps molles
Alvérine citrate 60 mg / Siméticone 300 mg
P.P.V. : 40,40 DH
Distribué par COOPER PHARMA
41, rue Mohamed Diouri - Casablanca

6 118001 100293

LOT : 2779
PER : 03 - 26
P.P.V : 71 DH 00

سociété ابن كثير
pharmacie IBN KATIR
M'hamed GERMANE
Docteur en Pharmacie
TIR

LOT 211482
EXP 04/2024
PPV 52.80DH

52.80

Vitadigest

1 cp 2

Meteospas

1 cp 3 fois / 1 jour

Mexine 500 mg (subdér)

1 gr 2 fois / 1 jour x 05

oxexivit 1 gr (5)

Dynaut 1 gr (0.13)

1 ccc 3 fois / jour

Trésorix 8 gr (0.13)

1 ccc 3 fois / jour

oedc 20 mg (0.13 de 14) (jelly, 1 gr)

Dr. SADIK
Médecin
104, Rue Mimouza
Tél: 05.22.36.58.91